

# ASSURANCE VOYAGE FORFAIT INTÉGRAL

## Assurance voyage Croix Bleue du Québec<sup>MD</sup>

L'assurance voyage est conçue pour vous protéger contre certains risques financiers qui peuvent survenir lors de votre voyage. Le produit *Forfait intégral* vous protège en cas d'accidents, maladies, blessures soudaines ainsi que d'événements survenant de façon imprévue durant la période couverte de votre contrat.

### À QUOI SERT CE SOMMAIRE

Ce sommaire présente les éléments importants à connaître au sujet du produit d'assurance *Forfait intégral*. Il vous aidera à déterminer si ce produit vous convient et à choisir de manière éclairée l'assurance la mieux adaptée à vos besoins.

### SPÉCIMEN DE POLICE

Afin de connaître tous les détails de l'assurance, vous pouvez en tout temps consulter le spécimen de police : [qc.croixbleue.ca/assurance-voyage/police](http://qc.croixbleue.ca/assurance-voyage/police)



### 10 JOURS POUR ANNULER

Si vous décidez que cette assurance n'est pas adaptée à vos besoins, vous disposez des 10 jours suivant l'achat pour l'annuler et obtenir un remboursement de votre prime.



### COORDONNÉES DE L'ASSUREUR

#### Croix Bleue du Québec

1981, avenue McGill College, bureau 105  
Montréal (Québec) H3A 0H6  
1 866 322-0227

#### Canassurance Compagnie d'Assurance

Enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client 2001003423.

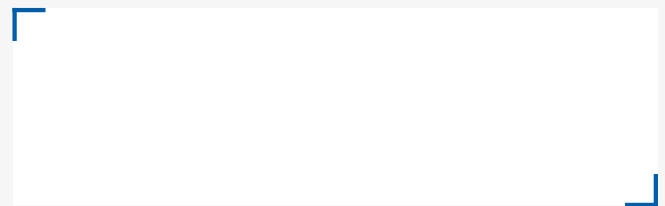
Pour vérifier le statut de cet assureur sur le Registre de l'Autorité : [lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca)

### COORDONNÉES DE L'ASSISTEUR

#### Assistance voyage Croix Bleue

1981, avenue McGill College, bureau 400  
Montréal (Québec) H3A 2W9  
Canada, États-Unis : 1 800 361-6068  
Ailleurs dans le monde (frais virés) : 514 286-8411

### COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR



## QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE FORFAIT INTÉGRAL

L'assurance *Forfait intégral* vous offre une gamme complète de couvertures pour répondre à tous vos besoins en assurance.

### Qui peut être assuré

- Résidents canadiens couverts par un régime d'assurance maladie pendant toute la durée du voyage;
- Toute personne âgée entre 31 jours et 74 ans;
- Toute personne qui voyage 30 jours ou moins.



### Avant de souscrire

- Assurez-vous que toutes les personnes à assurer remplissent toutes les conditions d'admissibilité à l'assurance. Pour plus de détails, consultez la police, page 3.
- Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à communiquer avec votre distributeur.

### Début et fin des couvertures

Couverture	Début de la couverture	Fin de la couverture
Soins médicaux d'urgence Décès ou mutilation accidentels Bagages	La dernière des dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de début du contrat, ou;</li><li>• Date de départ en voyage.</li></ul>	La première des dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de fin du contrat, ou;</li><li>• Date du retour de voyage, qu'elle soit prévue ou prématurée.</li></ul>
Annulation et interruption de voyage	La dernière des dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de début de la couverture, ou;</li><li>• Date à laquelle un premier paiement est effectué pour votre voyage.</li></ul>	La première des dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de fin du contrat, ou;</li><li>• Date du retour de voyage, qu'elle soit prévue ou prématurée.</li></ul>



### MISE EN GARDE

L'assurance doit couvrir toute la durée du voyage, y compris la date de départ et la date de retour. Si le voyage doit être prolongé, vous devez contacter votre distributeur avant de partir ou au plus tard avant la dernière journée couverte de votre contrat.

## COUVERTURES

Couverture	Description	Couvertures maximales par personne
<b>Soins médicaux d'urgence</b>	Rembourse les frais engagés à la suite d'une situation d'urgence qui résulte d'un accident ou d'une maladie en voyage.	10 000 000 \$
<b>Annulation et interruption de voyage</b>	Rembourse les frais de voyage assurés, prépayés et non remboursables, si l'un des événements de la liste de risques assurés vous affecte ou affecte votre compagnon de voyage, et vous oblige à annuler, modifier, prolonger ou interrompre votre voyage.  Inclut la couverture <b>Annulation peu importe la raison</b> qui vous permet d'annuler votre voyage avant votre départ pour toutes autres raisons que celles spécifiées dans la liste de risques assurés.	Annulation - avant le départ : Selon le montant assuré  Interruption - pendant le voyage : Aucune limite globale
<b>Décès ou mutilation accidentels</b>	Vous couvre lorsque survient la perte de la vie ou de l'usage d'un ou de plusieurs membres à la suite d'un accident en voyage.	300 000 \$, selon l'âge et les circonstances
<b>Bagages</b>	Vous couvre en cas de retard, de perte, de vol ou d'endommagement de vos bagages en cours de voyage.	2 000 \$

**Il existe des montants maximaux selon le type de frais engagés.**

**Par exemple, pour l'allocation de subsistance de la couverture Soins médicaux d'urgence, nous rembourserons 300 \$ par jour jusqu'à un maximum de 3 000 \$.**

Pour plus de détails, veuillez consulter la police :



Soins médicaux d'urgence .....	page 6
Annulation et interruption de voyage .....	page 14
Décès ou mutilations accidentels .....	page 26
Bagages .....	page 28

# ASSISTANCE VOYAGE



**L'ASSISTANCE VOYAGE CROIX BLEUE** Assistance 24/7, partout dans le monde

## Assistance médicale

- Recommandation d'un établissement médical pour vous prodiguer les soins les mieux adaptés à votre état;
- Suivi du dossier médical par nos professionnels de la santé;
- Planification du rapatriement.

## Assistance générale

- Mise en communication avec l'ambassade et/ou votre institution financière en cas de perte ou vol de documents;
- Service d'interprète pour établir le dialogue avec les personnes-ressources sur place.

## IMPORTANT

**Lorsqu'un événement survient, vous devez communiquer avec l'Assistance voyage Croix Bleue, à défaut de quoi les indemnités pourraient être refusées.**

**L'Assistance voyage Croix Bleue pourra ainsi :**

- Vous guider vers un établissement médical approprié;
- Confirmer vos couvertures;
- Coordonner le paiement, lorsque possible;
- Vous faire parvenir les formulaires à compléter.



## MISE EN GARDE

### Exclusions

Toute couverture comporte des exclusions et limitations. Il est important d'en prendre connaissance avant l'achat de l'assurance.

### Exclusions particulières aux couvertures Soins médicaux d'urgence et Annulation et interruption de voyage

Ces couvertures comportent des restrictions si l'une des situations suivantes est applicable à la date de prise d'effet :

1. Vous avez reçu un avis médical de ne pas voyager;
2. Vous souffrez d'une condition médicale en phase terminale;
3. Vous souffrez d'insuffisance rénale avec dialyse;
4. Vous avez été diagnostiqué ou traité au cours des 5 dernières années pour un cancer avec des métastases;
5. Au cours des 12 derniers mois, vous avez été hospitalisé pour un problème pulmonaire ou avez reçu une prescription pour tout type de corticostéroïdes en comprimé, y compris de la prednisone;
6. Au cours des 12 derniers mois, vous avez reçu une prescription pour ou avez été traité avec de l'oxygène à domicile.



Soins médicaux d'urgence.....	page 11
Annulation et interruption de voyage.....	page 22

### Conditions médicales préexistantes

Des exclusions en lien avec vos conditions médicales préexistantes s'appliquent en fonction des couvertures comprises dans votre contrat.



Soins médicaux d'urgence.....	page 11
Annulation et interruption de voyage.....	page 22

### Autres exclusions

La police comporte également d'autres exclusions spécifiques à chacune des couvertures. Nous vous présentons ici quelques exemples, mais assurez-vous de **consulter votre police d'assurance afin de prendre connaissance de la liste complète de celles-ci.**

- Grossesse, accouchement ou complications, survenant au cours des 9 semaines précédant ou suivant la date prévue de l'accouchement;
- Participation à certains sports ou activités;
- Abus de médicaments, d'alcool ou de drogue;
- Acte criminel;
- Acte de guerre et agitation civile;
- Suicide et blessure volontaire;

Avant votre départ, consultez votre police d'assurance afin de prendre connaissance de la liste complète des exclusions.



Soins médicaux d'urgence.....	page 11	Décès ou mutilations accidentels.....	page 27
Annulation et interruption de voyage.....	page 22	Bagages.....	page 30

## COÛT DE L'ASSURANCE

### Calcul de la prime

La prime est personnalisée en fonction de :

- L'âge des personnes assurées
- La durée de votre voyage
- Les couvertures comprises dans votre contrat
- Le montant assuré de la couverture, s'il y a lieu

## COMMENT PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Si un événement couvert survient, vous devez communiquer le plus rapidement possible avec l'Assistance voyage Croix Bleue :

Canada ou États-Unis : **1 800 361-6068**

Ailleurs dans le monde (à frais virés) : **514 286-8411**

Pour soumettre une réclamation, envoyez les factures détaillées et/ou reçus originaux avec votre formulaire de réclamation. Les formulaires de demande de règlement sont accessibles sur notre site Web ou peuvent être obtenus en communiquant avec notre service à la clientèle :

Région de Montréal : **514 286-6690**

Extérieur (sans frais) : **1 800 387-2538**

Remplissez le formulaire et soumettez-le dans les 90 jours suivant l'évènement.

Une fois le formulaire complété et transmis à l'Assistance voyage Croix Bleue votre demande sera étudiée et traitée dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires.

Pour plus de détails, veuillez consulter la police, page 34.

**Vous devez souscrire votre contrat avant de quitter votre province de résidence et payer votre assurance avant la date de début de votre contrat.**

### Attention aux fausses déclarations

Votre contrat est établi sur la base des renseignements que vous nous fournissez.

Lorsque vous souscrivez l'assurance, vos réponses doivent être complètes et exactes, à défaut de quoi votre contrat sera annulé et votre réclamation refusée.

### Si votre réclamation est refusée et que vous souhaitez contester la décision de l'assureur

Toute demande de révision peut être faite dans les 12 mois qui suivent le refus de l'assureur.



## VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITÉ

Si vous n'êtes pas satisfait de votre assurance, veuillez contacter votre distributeur.

Si vous avez une plainte ou un commentaire à formuler, veuillez nous contacter au **1 800 361-5706** ou via notre site sécurisé [qc.croixbleue.ca/depot](https://qc.croixbleue.ca/depot). Un agent sera disponible pour vous accompagner.

Pour connaître la politique de traitement des plaintes, consultez [qc.croixbleue.ca/commentaires-et-plaintes](https://qc.croixbleue.ca/commentaires-et-plaintes)